

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2013

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 janvier 2013

Convention relative au renouvellement d'adhésion au service de médecine de prévention du cdg74

Après avoir délibéré, le conseil municipal ;

- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au renouvellement d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG74*

Création d'un emploi saisonnier

La conseil municipal a :

- *Décidé la création d'un emploi saisonnier d'agent d'entretien à temps plein affecté à la voirie, aux espaces verts, à la salle Grenette et au marché d'été pour les mois de mi-juin, juillet, aout à mi-septembre 2013.*
- *Autorisé Monsieur le Maire à recruter un agent saisonnier et à signer le contrat à durée déterminée.*

Choix de l'entreprise travaux de sécurisation route de Magnonnet - plateau ralentisseur route de Fergy

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 25 février 2013 pour l'ouverture des offres relatives aux travaux de sécurisation de la route de Magnonnet ainsi que la mise en place d'un plateau ralentisseur à l'intersection de la route de Magnonnet et la route de Fergy.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *accepte à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres soit l'entreprise EUROVIA Vinci pour les travaux de sécurisation de la route de Magnonnet et la mise en place d'un plateau ralentisseur route de Fergy pour un montant de 40 831.29 € HT = 48 834.22 € TTC ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour signer le devis correspondants au choix de la commission d'appel d'offres et tout document y afférent*

Choix de l'entreprise installation d'un collecteur d'eaux pluviales route de Magnonnet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 25 février 2013 pour l'ouverture des offres relatives aux travaux d'installation d'un collecteur d'eaux pluviales route de Magnonnet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *accepte à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres soit l'entreprise BIGGERI pour l'installation d'un collecteur d'eaux pluviales route de Magnonnet pour un montant de 22 641.48 € HT = 27 079.21 € TTC.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour signer le devis correspondant au choix de la commission d'appel d'offres et tout document y afférent.*

Nomination membres élus du jury concours aménagement des espaces publics majeurs du centre village de la commune de Duingt

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'un concours a été lancé le 11 février 2013 pour l'aménagement des espaces publics du centre village. Une mission de maîtrise d'œuvre doit être confiée pour la conception et l'assistance à la réalisation de ce projet. Il était donc nécessaire de lancer un concours d'architecte urbaniste pour ce projet.

Conformément à la procédure du «concours de maîtrise d'œuvre», un jury doit être constitué. Le marché de maîtrise d'œuvre sera ensuite attribué par le conseil municipal.

Le jury de concours est constitué pour les membres élus comme suit :

M. Marc ROLLIN maire de la commune de Duingt, en qualité de président. Sont élus par 13 voix pour.

Trois membres titulaires du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- **M. Bruno BARTHALAIS**
- **M. Jean PALAU**
- **M. Jean François HAGNIER**

Trois membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- **Mme Pascale MEYER**
- **M. Fred VIART**
- **Mme Elisabeth BORN-BURNOD**

Choix de l'entreprise remplacement chaudière école

La commission appel d'offres s'est réunie le vendredi 1^{er} mars 2013 afin d'ouvrir les offres des entreprises suite à l'avis d'appel à la concurrence. Il s'agissait de faire des propositions pour le remplacement de la chaudière à fioul actuelle. La commission d'appel d'offres après réflexion décide de choisir le mode gaz condensation à cascade :

Après délibération, le conseil municipal :

- *Entérine à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres de M. Tobie CHANAY pour un montant total de 25 694.10 € HT soit 30 730.14 € TTC ;*
- *Accepte le devis de l'entreprise BIGERRI pour la création d'une chaufferie sous le préau de l'école pour un montant de 8 350.00 € HT soit 9 986.60 € TTC.*
- *Mandate M. le Maire pour signer les devis correspondants et tout document y afférent.*

Tarifs 2013 du marché d'été et du marché nocturne

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de

- *de ne pas augmenter le tarif du marché d'été 2013*

Marché d'été nocturne

La commission a décidé d'organiser 2 marchés nocturnes qui auront lieu le vendredi 19 juillet 2013 et le vendredi 9 août 2013. Le droit de place n'augmente pas, La tenue des buvettes sera proposée aux associations Dunoises et attribuée par tirage au sort.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- *Accepte l'organisation de 2 marchés nocturnes dans le vieux village de Duingt ;*
- *Décide de ne pas augmenter le tarif des marchés nocturnes 2013*

Approbation du compte de gestion 2012 du receveur

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- *Approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par Monsieur le trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

Approbation du compte administratif du budget principal 2012

Sous la présidence de M. Jean-François HAGNIER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement 2012

• Dépenses	636 170.46 €
• Recettes	904 840.97 €
Résultat de l'exercice 2012	268 670.51 €
002 - excédent antérieur reporté	200 000.00 €
Résultat de clôture fonctionnement 2012	468 670.51 €

Investissement 2012

• Dépenses	498 255.86 €
• Recettes	469 775.98 €

<i>Résultat de l'exercice 2012</i>	<i>- 28 479.88 €</i>
<i>001 - excédent antérieur reporté</i>	<i>346 949.44 €</i>
<i>Résultat de clôture investissement 2012</i>	<i>318 469.56 €</i>

Hors de la présence de M. Marc ROLLIN, Maire,

- *le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2012.*

Affectation des résultats De fonctionnement du budget principal 2012

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement au budget principal 2013 de la manière suivante :

Au fonctionnement

Au compte R 002 : 200 000 €

A l'investissement

Au compte R 001 : 318 469.56 €

Au compte R 1068 : 268 670.51 €

Vote Des Taux Taxe D'habitation/Taxes Foncières/Cotisation Foncière Des Entreprises (CFE)

Après avoir délibéré le conseil municipal,

- *Décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales qui se présentent donc ainsi :*

Taxe d'habitation : 14.30 %

Foncier bâti : 8.41 %

Foncier non bâti : 39.36 %

CFE : 20.38 %

Ryhmes scolaires : demande de report à la rentrée 2014 de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour et 2 voix contre :

- *sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires ;*
- *charge M. le maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.*

La séance est levée à 23 H 10

Le Maire
Marc ROLLIN